

Zeitschrift: L'ami du patois : trimestriel romand
Band: 42 (2015)
Heft: 162

Artikel: La déclaration universelle des droits...
Autor: Pannatier, Gisèle
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1045301>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS...

Gisèle Pannatier, présidente de la FCVAP (VS), discours du 3.10.15

La Déclaration universelle des droits de l'homme, en patois ?

Monsieur le Chef du Service de la Culture,
Mesdames et Messieurs les représentants d'OrphAnalytics et des Fondations
qui promeuvent le patois,
*Amik dóou patouê, k'y éithe venouk dè toui lè vèjunànnss àvoue oun dèvigje
lo patouê, è vò kù rèprèjèntàss la Fèdèrachyòn kantonàla,
é l'onóou dè vo chaluà óou non dè la Fèdèrachyon valùjànna déi-j-Amik
dóou patouê.*

Oui ! Souvenez-vous : Alphonse Dayer, d'Hérémence, mainteneur du patois
et membre des *Tsaudric*, a ouvert une voie dans l'expression patoise, il a in-
troduit notre langue dans le registre formel de l'officialité, dans le champ des
concepts et des idéaux, il a conduit un patois hérensard à l'ONU. A la suite
de l'invitation d'OrphAnalytics, il a mis la Déclaration universelle des droits
de l'homme en patois d'Hérémence.

Puis, lors de l'assemblée générale 2014 de la Fédération cantonale valaisanne
des Amis du Patois, M. Claude-Alain Roten et Mme Agnès Bussard-Dayer
nous ont présenté leur projet de traduction et ont incité les différents groupes
à traduire la Déclaration dans leurs patois respectifs afin de conduire les
analyses génétiques.

Un peu partout les travaux ont débuté, l'œuvre s'est révélée ardue, le ques-
tionnement et le doute ont parfois affleuré. Il faut écrire le patois ! Il faut
saisir l'esprit et la lettre du texte original, il faut les restituer dans la veine du
patois, tâche exigeante ! A la fin de l'hiver, ici, la version est terminée; là, elle
est restée dans ses balbutiements. Pour que les résultats de l'analyse soient
probants, il importe que les mailles du réseau soient plus resserrées.

Dans la réussite de projets d'envergure, vous le savez, il faut qu'émerge une
personnalité. Dans le milieu patoisant, elle s'appelle Anne-Gabrielle Bretz-
Héritier, elle a pris le téléphone, écrit les courriels, stimulé, encouragé, fixé
des délais, rappelé, formaté, complété, rédigé, etc. etc. si bien que le corpus
s'est bien étoffé dans l'été finissant.

Grâce à toutes ces démarches et à la suite du pionnier, nombre de patoisants
émérites de nos différentes vallées, des régions francoprovençales et du do-
maine jurassien ont magistralement relevé le défi posé par la traduction de la
Déclaration en patois du lieu.

Aujourd'hui, le document précisant l'idéal à atteindre pour ce qui relève du respect de la dignité de la personne, déjà écrit dans un grand nombre de langues, l'est aussi dans les patois francoprovençaux et jurassiens ainsi que dans les principales variétés du romanche.

Langue de la civilisation orale, le patois, comme le romanche, constitue un trésor de l'expression adéquate à tout ce qui relève du monde et des gens. D'emblée, l'ensemble composé de plus de 31 versions rédigées dans la langue des diverses régions dialectales confirme la portée véritablement universelle de ce texte majeur. Il faudrait dès lors manquer de sagesse pour prétendre réduire le patois à la langue de la ruralité, même si ce domaine déploie une très riche terminologie. En effet, la langue se révèle d'abord comme l'expression d'une pensée et non comme une table de vocabulaire. Par les traductions rassemblées au cours de ce projet, **tous** les auteurs patoisants témoignent de la maîtrise de leur langue ainsi que de leur capacité à exprimer les concepts relatifs à l'humanité et non seulement les réalités de la pierre et du bois ou les actes de la vie paysanne, bref le patois ne rend pas seulement compte du patrimoine matériel d'une société. Que pour cette affirmation forte, les patoisants soient chaleureusement remerciés!

En outre, les traductions dialectales s'appuient sur le texte officiel adopté en 1948 et non sur la version simplifiée. C'est dire que la langue source affiche un caractère solennel, voire académique, déterminant le vocabulaire ainsi que les constructions syntaxiques ou les périodes oratoires. La version française multiplie à l'envi les noms abstraits **amitié, coopération, fraternité, discrimination, tyrannie, oppression** qui ne disposent pas d'équivalents directs en patois. Le texte français intègre des chaînes de compléments, tels que : «la liberté d'opinion et d'expression», «la perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté», bref, ces constructions françaises ne coïncident pas avec la syntaxe et l'expression patoise. Ces expressions générales rendent l'approche patoisante difficile.

De fait, les patois se développent dans des communautés bien définies où la proximité et la connivence l'emportent sur l'articulation d'un discours formel de sorte que les patoisants, peu enclins au cérémonial des situations officielles, usent largement de la simple allusion qui suffit à transmettre le message, puisque les acteurs de la communication partagent les mêmes références.

Je prends un petit exemple : une journée de fenaison, les nuages noirs s'amasent, l'orage menace, tout le monde s'active afin de mettre à l'abri la précieuse récolte. Un paysan court vers son pré de Lotreck pour aller ramasser le foin

et passe devant Joseph qui l'interpelle. Henri lui répond à la hâte : «*Fô mè kouetchyè d'alà rèmachà lo cheù, vùn lù dorjyà !*» Et Joseph de lui rétorquer : «*Fé kè pachâ !*» L'anecdote s'est racontée dans le cercle et tout le monde connaît désormais la réplique de l'optimisme et de la confiance flegmatique : «*Fé kè pachâ !*» La seule mention de la petite phrase évoque la même situation à tous les interlocuteurs sans qu'elle soit jamais précisée. Dans la communauté patoisante, la reconnaissance est instantanée.

Ainsi s'explique que l'univers discursif se construit différemment dans une langue académique comme le français ou dans une langue vernaculaire comme notre patois dans lequel le partage d'expériences conditionne une large part de la communication. C'est un des écueils du travail de traduction rencontrés par les patoisants.

Afin d'illustrer la différence du français et du patois, considérons à l'article premier, l'énoncé courant «**dans un esprit de fraternité**» qui interpelle pourtant le traducteur patoisant. Effectivement, le groupe construit avec **de**, «l'esprit de», correspond à une structure fréquente du français général mais rare dans la conversation patoise. Si le terme **esprit** s'utilise en patois, c'est dans le sens de 'principe de l'intelligence' et non dans celui de 'intention'. Quant au nom **fraternité**, il ne connaît pour ainsi dire pas de correspondant dialectal. Aussi les patoisants se trouvent-ils confrontés à une difficulté majeure de la traduction : Comment traiter la distinction sémantique du mot esprit dans les deux langues ? Comment restituer le terme **fraternité** ?

Si quelques emprunts au français émaillent le recueil comme *on n'èchpri dè fraternité*, l'emploi des accents lève l'ambiguïté en les inscrivant dans le code du patois. Cependant, la plupart des traducteurs répondent à l'exigence de mettre l'énoncé en patois. Parmi les solutions retenues, l'adaptation du nom français **fraternité** à la phonétique locale figure souvent dans les versions patoises; aussi lit-on, selon les régions francoprovençales, *fraternità* à l'est du domaine ou *fraternito* à l'ouest du domaine linguistique. Dans ces cas, le syntagme calqué sur le français s'énonce ainsi : *oung èspric dè fraternità*. D'autres auteurs veillent à éviter l'emprise trop forte du français; aussi recherchent-ils, un terme qui consigne soit le point de vue collectif soit le rapport affectif, deux significations que véhicule le mot **fraternité**.

Dans le corpus recueilli, le lien communautaire ressort de l'emploi du substantif correspondant à **commun** et désignant précisément 'ce qui concerne et appartient à l'ensemble d'une communauté ou d'une bourgeoisie' : *oun n-espri dé comoun*. D'autre part, le rapport affectif impliqué dans le nom

fraternité transparaît dans le recours au champ lexical de **l'amitié** : *în échprit d'aimitie*. Dans les exemples cités, l'écart sémantique entre les deux langues se trouve neutralisé en ce qui concerne le terme **esprit**.

Dans la vision du monde élaborée par le patoisant, l'action s'impose par rapport au concept; cette approche se répercute sur l'organisation de la phrase dialectale qui se noue rapidement autour du verbe. Dans cette perspective, il n'est guère surprenant que tant de versions convertissent «**l'esprit de**» en un verbe de comportement tel que : **agir, faire, se comporter, se conduire, vivre, travailler, prendre soin, devoir faire montre de**, etc. Lors de la traduction de la Déclaration, les patoisants doivent faire passer la grammaire française à travers le prisme du patois. Une telle démarche impose au traducteur la réappropriation du texte à traduire avant de le restituer dans la langue autochtone; en d'autres termes, son bilinguisme garantit la maîtrise des codes linguistiques. Les traducteurs patoisants possèdent les compétences des académiciens.

L'opération de traduction effectuée à partir de l'énoncé français soulève la question inhérente à cet exercice : pour exprimer des notions abstraites, le patois dispose-t-il de moyens spécifiques autres que l'adaptation d'un mot appartenant à la langue standardisée ou l'approche analogique des significations du mot en question ? Les traducteurs répondent clairement à cette interrogation fondamentale. Le patois, langue d'une terre, représente la notion abstraite par le discours figuratif, les images de la langue patoise formulent les concepts. En particulier, la comparaison figée met en exergue l'idée à communiquer. Selon la grille patoise de la vision du monde, c'est le mode de vie entre les frères et les soeurs qui incarne au mieux l'idée de la fraternité. Ainsi s'éclaire le fait que la comparaison *comme de frie* affleure dans toutes les régions représentées dans ce recueil. Les traducteurs associent régulièrement cette image à un verbe d'action : *trayë éj oun po éj âtre coûme de frâre*.

De même, des termes tels que **égalité, servitude, dignité, culpabilité, aspiration** et tant d'autres présentant une forte occurrence dans la Déclaration à traduire se révèlent problématiques pour le patoisant. En dépit du fait que les notions sont bien connues de chaque auteur, l'expression dialectale à partir du français soulève nombre de difficultés parce que le patois n'emprunte pas volontiers la voie nominale. Au contraire, le patois tend à souligner des caractéristiques associées à l'objet en question et renforce l'emploi de l'attribut : par exemple *ihrrè prrôtèzia* pour **protection**.

Plus encore que les mots isolés, c'est le réseau des syntagmes comme «**conscience de l'humanité**» ou «**plein épanouissement de la**

personnalité humaine, protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique» qui échaffaudent un véritable laboratoire de traduction pour les auteurs des versions patoises.

Par la traduction de la Déclaration universelle des droits de l'homme, les patoisants vous invitent à découvrir leur laboratoire de langue. Certes, la Déclaration des droits de l'homme en patois équivaut à un défi pour le traducteur, mais ni les thèmes abordés, ni la capacité de les exprimer n'échappent au patois, comme les patoisants le démontrent par leur oeuvre méritoire. La traduction : ni une utopie ni un contresens, tant la richesse expressive du patois surpasse toute attente !

Merci à OrphAnalytics, Merci à Anne-Gabrielle Bretz-Héritier et Merci à chaque patoisant pour sa contribution. La belle gerbe des traductions patoises de la Déclaration universelle des droits de l'homme vient illuminer le trésor des patois. Que les patoisants et tous les artisans de la mise en œuvre de ce projet soient vivement félicités !



APPEL À TRADUIRE : PARABOLE

Complément au projet PATOA d'OrphAnalytics

Parabole de l'Enfant prodigue. Evangile selon Saint Luc, 15, 11-32 Traduction de Louis-Isaac Le Maistre de Sacy (1613-1684)

- 11 Jésus leur dit encore : Un homme avait deux fils,
- 12 dont le plus jeune dit à son père : Mon père, donnez-moi ce qui doit me revenir de votre bien. Et le père leur fit le partage de son bien.
- 13 Peu de jours après, le plus jeune de ces deux enfants (fils), ayant amassé tout ce qu'il avait, s'en alla dans un pays étranger fort éloigné, où il dissipa tout son bien en excès et en débauches.
- 14 Après qu'il eut tout dépensé, il survint une grande famine en ce pays-là, et il commença à tomber en nécessité.
- 15 Il s'en alla donc, et s'attacha au service d'un des habitants du pays, qui l'envoya en (dans) sa maison des champs, pour y garder les pourceaux.
- 16 Et là il eût été bien aise de remplir son ventre des cosses que les pourceaux mangeaient ; mais personne ne lui en donnait.
- 17 Enfin, étant rentré en lui-même, il dit : Combien y a-t-il chez mon père de serviteurs à gages, qui ont plus de pain qu'il ne leur en faut ; et moi, je meurs ici de faim !